

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -
REGLEMENT DE CONSULTATION**

Travaux de réfection de chéneaux à la salle océane

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye – BP 24
44410 HERBIGNAC

2- Procédure de passation :

Procédure Adaptée (article 28 du C.M.P)

3- Objet de la consultation :

Travaux de réfection de chéneaux à la salle océane

4- Descriptif :

Travaux de réfection de chéneaux de la salle océane, à détailler :

- Grande salle : 2 fois 38.70ml (dim : 8*53*15)
- Salle de danse : 2 fois 12.70ml (dim : 8*44*15)
- Escalier : 11.30ml (dim :8*39*15)
- Bureau gardien : 7ml + 3.50ml (dim : 8*35*15)
- Salle de réunion : 12.90ml + 6.60ml (dim : 10*39*15)
- Dojo (côté terrain de foot) : 16.50ml (dim : 10*39*15)
- Dojo (côté salle) : 16.50ml (dim : 15*29*15)
- Tennis de table (côté terrain de tennis) : 13ml (dim : 10*40*15)
- Tennis de table (côté maison du gardien) : 17.90ml (dim : 10*53*15)

Toutes préconisations de travail en hauteur en sécurité à votre charge.

Nettoyage des lieux.

Dossier DOE et DIUO.

Travaux à effectuer dès que possible.

5- Lieux où l'on peut demander le dossier de consultation :

Pas de dossier de consultation

6- Procédure ouverte

Date limite de réception des offres :

Lundi 19 septembre 2011 à 12h

Adresse où les offres doivent être transmises :

Les offres seront transmises sous enveloppe avec la mention, en haut et à gauche,
« Procédure adaptée –Marché 2011/20 : Travaux de réfection de chéneaux salle Océane– NE
PAS OUVRIR», à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
1 avenue de la Monneraye - BP 24
44410 HERBIGNAC

ou remises contre récépissé à l'accueil de la mairie.

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront établies en euros.

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique, n'est pas autorisée.

Documents à remettre : Acte d'engagement, devis descriptif détaillé des travaux, notice technique des procédés mis en œuvre et de l'organisation des travaux (sécurité, planning ...), attestation sur l'honneur, attestations d'assurances, tout document jugé utile.

7- Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Le candidat doit remplir les conditions d'accès à la commande publique prescrites par l'article 43 du Code des Marchés publics. Une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'est soumise à aucune de ces interdictions sera à présenter.

Les attestations d'assurances seront exigées.

8- Délai de validité des offres

120 jours

9- Les renseignements complémentaires d'ordre administratif et/ou technique peuvent être demandés auprès de :

Madame GUILLOUX pour les renseignements administratifs et
Monsieur LOGODIN pour les renseignements techniques
Services Techniques
1 avenue de la Monneraye
44410 HERBIGNAC
Tel : 02.40.88.90.01

10- Sélection des candidatures et critères de choix :

Ne sont pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 à 46 du CMP, donc celles qui n'auront pas transmises l'attestation sur l'honneur correspondante.

Les critères du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse:

- 1) 10% sur le délai (à indiquer)
- 2) 30% sur la valeur technique (procédé, garanties, sécurité...)
- 3) 60% sur le prix

11- Date d'envoi à la publication :

Jeudi 25 aout 2011